



Obtention du titre se séjour+ mariage

Par **lovelove**, le **10/12/2010** à **11:21**

Bonjour, rn rn J'étais précédemment étudiante en Finance, et viens tout juste de finir mes études. rn rn Lors de mon stage j'ai rencontré mon futur mari, qui lui est français. rn rn Nous souhaitons nous marier en Mars 2011. Sauf que mon titre de séjour à expiré le 12 novembre 2010. Je souhaitais m'inscrire dans une formation pour renouveler mon titre de séjour étudiant, sauf que je n'ai pas les moyens de payer 3000€ ou plus à une école de commerce. rn rn Quelqu'un peut il m'aider s'il vous plait, à savoir ce que je risque, est ce que le maire peut refuser de nous marier? Est-ce que la préfecture va me refuser le titre de séjour suite à mon mariage? D'autant plus que mon futur mari habite en allemagne dans le cadre d'une expatriation. rn rn S'il vous plaît pouvez vous me donner une réponse rapide, je ne sais plus vers qui me tourner, rn rn Je vous remercierai vivement de m'apporter une réponse. rn rn Comptant sur votre capital sympathie..